

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION REPORTÉE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n°377

Veillez prendre note, qu'en raison du COVID-19, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1008-20 visant à modifier le règlement de zonage n°377, tel qu'amendé subséquent, afin d'établir des normes plus sévères en matière de plantation et de protection des arbres prévue pour le 25 mars 2020 à 18h00 est reportée à une date ultérieure.

Un nouvel avis public paraîtra pour vous informer de la date et l'heure de la tenue de cette assemblée publique.

Donné à Sainte-Julienne, ce 19 mars 2020



France Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière